EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MAI 2019

24/05/2019 - 1

Date de la convocation : 17 Mai 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 45.Pouvoirs : 9

Le Vendredi 24 Mai 2019 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Paul COPIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à M. Bruno VANDEVILLE), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉS :
Mme Avida OULAHCENE, Mme Françoise PROUVOST, M. Guy CANNIE, Mme Monique PARENT, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

2 – Evolution statutaire du SMTD – Extension de périmètre à toutes les communes membres de la CCCO – Avis de la CAD

Par délibération en date du 27 Mars 2019, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (SMTD) a décidé d'étendre son périmètre à la totalité du territoire de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO) et d'adopter le projet de nouveaux statuts établi à cet effet.

Cette modification statutaire suit la procédure prévue à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à cette procédure, la CAD en sa qualité de membre du SMTD a été invitée par ce dernier à se prononcer sur le projet de statuts adopté le 27 Mars 2019 (délibération jointe).

Les statuts adoptés par le SMTD le 27 Mars 2019 prennent en compte la qualité de ses nouveaux membres et son périmètre d'intervention.

Les modifications apportées concernent les points suivants :

→ ***Les membres du SMTD***

Le projet de statuts prévoit que le SMTD est dorénavant constitué de :
- DOUAISIS AGGLO *(nouvelle dénomination de la CAD qui reste à entériner par arrêté préfectoral),*
- la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT.

→ ***La contribution des membres du SMTD au service public des transports***

Le projet de statuts du SMTD fixe la contribution annuelle de chacun de ses membres aux services de transport.

L'article 9 des statuts du SMTD précise que cette contribution est déterminée annuellement en tenant compte de la clé de répartition suivante :

	Contribution DOUAISIS AGGLO	Contribution CCCO
Année 2019	5.000.000 euros	666.666 euros
Année 2020 à 2024 inclus	5.000.000 euros	2.000.000 euros
Année 2025	5.000.000 euros	2.100.000 euros
Année 2026	5.000.000 euros	2.200.000 euros
Année 2027	5.000.000 euros	2.300.000 euros
Année 2028	5.000.000 euros	2.400.000 euros
Année 2029 et au-delà	5.000.000 euros	2.500.000 euros

Cette contribution ayant pour objet de financer à la fois les services publics administratifs (transports scolaires) et les services industriels et commerciaux (autres services publics de transport) assurés par le SMTD, elle fera l'objet d'un fléchage vers son budget général et vers son budget annexe.

Les autres dispositions des statuts du SMTD ne sont pas modifiées en substance.

Est ainsi maintenu le choix de conserver, pour ce qui concerne la représentativité des membres, 1 délégué pour 5 000 habitants (article 5).

L'article 5 des statuts est toutefois complété pour préciser que « *En dehors de l'hypothèse spécifique de l'extension du périmètre du SYNDICAT, l'appréciation du nombre de délégués de chacun des membres du SYNDICAT est effectuée au regard de la population connue lors de chaque renouvellement du Comité syndical* ».

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver l'extension du périmètre du SMTD à la totalité du territoire de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO),
- d'approuver le projet des nouveaux statuts du SMTD présenté en annexe,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les documents s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MAI 2019

24/05/2019 - 2

Date de la convocation : 17 Mai 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 45.Pouvoirs : 9

Le Vendredi 24 Mai 2019 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Paul COPIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à M. Bruno VANDEVILLE), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉS :
Mme Avida OULAHCENE, Mme Françoise PROUVOST, M. Guy CANNIE, Mme Monique PARENT, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

3 – Prospective et financements extérieurs

3.1 – Présentation de la Feuille de route numérique (SDUS) et déclinaison des axes et actions envisageables

La feuille de route numérique est un document cadre d'orientation permettant d'identifier les enjeux et les priorités en matière de projets numériques au niveau d'un territoire, en cohérence avec sa stratégie globale (Projet de territoire). Elle permet de coordonner les actions et les projets présents et à venir de la collectivité, des communes de son territoire et des différents acteurs socio-économique présents sur celui-ci.

La feuille de route a pour objectif :

✓ De faire émerger le potentiel numérique d'un territoire,
✓ De mobiliser des cofinancements pour faciliter la mise en œuvre de ces objectifs et d'en optimiser les coûts.

Le numérique étant en constante évolution, la feuille de route numérique devra être ajustée et actualisée au fil de ces évolutions.

Le travail de scenarii pour le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération du Douaisis a fait apparaitre l'importance du numérique pour le territoire, ses citoyens et ses entreprises.

Le numérique offre un potentiel de développement réel :

✓ Pour réduire les inégalités d'accès aux services, dans un objectif d'équité territoriale et sociale,
✓ Pour l'attractivité du territoire : Marketing territorial, e-tourisme et m-tourisme,
✓ Pour faciliter la mise en réseau et la mutualisation, notamment entre niveaux communal et intercommunal, et plus largement entre les acteurs du territoire.

Forte de ces constats, et désireuse de choisir la voie de sa digitalisation pour ne pas la subir, la collectivité a engagé une réflexion sur la place du numérique dans son projet de territoire.

Le numérique, les services et usages digitaux qui découlent de la feuille de route numérique sont mis au service des acteurs du territoire : Citoyens, Entreprises, Communes.

Le numérique ne se juxtapose pas aux autres actions engagées dans le cadre du projet de territoire, mais vient les soutenir et renforcer les liens entre elles.

Dans ce cadre, il est proposé d'adopter cette feuille de route (document joint) et d'autoriser le déploiement d'actions qui en découlent en fonction des axes identifiés ci-après :

Axe 1 – « Faire de la collectivité un moteur pour le développement numérique »

- Mutualiser les compétences et outils numériques de la collectivité,
outils (logiciels, solutions en ligne, …) et ressources humaines (Ex : DPD)
- Création de postes d'ambassadeurs du digital,
- Création d'un lieu de ressources numériques territorial.

Axe 2 – « Le numérique comme porte d'entrée sur le territoire »

- Création d'un site de séjour touristique emblématique,
- Création d'une plateforme tourisme d'affaire,
- E-administration et digitalisation de la relation au citoyen.

Axe 3 – « Accompagner la transition digitale du territoire et l'innovation par le numérique »

- Création d'un réseau et d'un schéma de médiation numérique pour l'accompagnement aux usages sur le territoire,
- Accompagner les acteurs économiques et anticiper les besoins et compétences de demain, Former aux métiers du numérique,
- Faciliter les parcours de santé,
- Faciliter les mobilités et l'intermodalité.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les dispositions présentées ci-dessus et dans la feuille de route jointe,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MAI 2019

24/05/2019 - 3

Date de la convocation : 17 Mai 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 45.Pouvoirs : 9

Le Vendredi 24 Mai 2019 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Paul COPIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à M. Bruno VANDEVILLE), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉS :
Mme Avida OULAHCENE, Mme Françoise PROUVOST, M. Guy CANNIE, Mme Monique PARENT, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

4 – Finances

4.1 – PV de mise à disposition par le SIRFAG au profit de la CAD du 02/10/2003 - Ecritures par opération d'ordre non budgétaire

La mise à disposition portait sur différents biens relatifs à la compétence déchet

Le traitement comptable des transferts

L'instruction codificatrice M 14 (Tome II ; titre 3 ; chap. 3 ; § 1.2.3.3.) prévoit qu'en raison des droits et obligations conférés par la loi au bénéficiaire du transfert, les biens transmis doivent être inscrits à l'actif de celui-ci, à un compte d'immobilisations corporelles, alors même qu'il n'y a pas transfert de propriété.

Toutefois, les biens reçus à ce titre sont individualisés aux subdivisions intéressées du compte 217 « immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition ».

La subdivision concernée de ce compte est débitée d'un montant égal à la valeur historique du bien déterminée au moment de sa remise, par les crédits, d'une part, du compte 281 pour le montant des amortissements éventuellement pratiqués par la collectivité propriétaire, et d'autre part, du compte 1027 « immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition ».

En cas de transfert d'emprunt, le compte 1027 est débité par les crédits de la subdivision intéressée du compte 16.

Contexte

Suite à un transfert de compétences en 2003, le SIRFAG a mis à disposition des biens à la CAD. Cette mise à disposition a fait l'objet d'une convention (Annexe 1) datée du 2 octobre 2003 et des écritures ont été partiellement constatées dans les deux budgets. En 2014, L'absorption du SIRFAG par la CAD a entraîné l'intégration du budget du syndicat dans celui de l'EPCI. En conséquence, à cette date, la CAD devient à la fois le bénéficiaire initial mais également le remettant en substitution du SIRFAG pour les biens mis à disposition en 2003.

Afin de régulariser ces comptes d'immobilisation et dans le cadre d'une mise en œuvre de travaux de fiabilisation de l'actif et d'amélioration comptable menée par la Communauté d'agglomération du Douaisis, il est proposé de passer des écritures par opération d'ordre non budgétaire OONB (absence d'émission de mandat et de titre) ne donnant lieu à aucun mouvement financier.

Quelles ont été les écritures au moment des transferts de compétence à la CAD ?

Les écritures comptables sont retracées dans le document joint (Annexe 2)

On constate que les écritures comptables n'ont été réalisées que pour les biens amortissables. L'intégration comptable aux comptes 217 des biens mis à disposition n'a donc été que très partielle alors que l'intégration des ressources (emprunt) a été effectuée pour la totalité.

On peut constater également que l'intégration des biens amortissables a été effectuée pour la valeur nette comptable (amortissements antérieurs déduits) ce qui est incorrect et fausse les amortissements futurs par ailleurs non réalisés.

Ces anomalies expliquent que le compte 1027 qui enregistre la contrepartie de ces opérations soit actuellement débiteur ce qui constitue une anomalie comptable à régulariser.

On constate enfin que le compte 2423 auxiliarisation SIRFAG2423/2003/61 issu du SIRFAG n'a pas comptabilisé en totalité les biens mis à la disposition de la CAD en 2003.

REGULARISATIONS PROPOSEES

Pour les immobilisations identifiées d'un montant total de 259 327,22 € (Annexe 3), il convient de réintégrer les biens mis à disposition dans la comptabilité de la CAD. Il est proposé de passer des écritures par opération d'ordre non budgétaire OONB (absence d'émission de mandat et de titre) ne donnant lieu à aucun mouvement financier.

Régularisation (1) des comptes 217XX et 2423

Pour les biens présents à l'actif (tableau 1 Annexe 3 - compte 217XX)

Débit 1027 pour 229 908,17	Crédit 217XX pour 229 908,17	Retour des biens
Débit 2817XX pour 221 083,01	Crédit 1027 pour 221 083,01	Amortissements pratiqués

→ pour constater la sortie des biens mis à dispositions d'un montant total de 229 908,17 € chez le bénéficiaire

Pour les biens présents à l'actif (tableau 2 Annexe 3 – compte 2423)

Débit 21XX pour 229 908,17	Crédit 2423 pour 229 908,17	Valeur brute des immobilisations
Débit 2492 pour 221 083,01	Crédit 28XX pour 221 083,01	Amortissements des immobilisations

→ pour constater le retour des biens mis à dispositions d'un montant total de 229 908,17 € chez le remettant

Pour les biens sortis de l'actif (tableau 3 Annexe 3) qui correspondent à 2 véhicules faisant l'objet d'une mise à la réforme en 2014

Débit 1027 pour 29 419,05	Crédit 2423 pour 29 419,05	Valeur de sortie des immobilisations

(1) Ces opérations seront comptabilisées par le trésorier au vu de la présente délibération

Pour les autres biens mis à disposition

Aucune écriture de transfert n'a été comptabilisée pour les autres biens (Tableau 1 Annexe 4) qui ne figurent donc pas à une subdivision du compte 217 de l'actif actuel de la CAD.

1. Pour les biens aux comptes 2152, 2182, 2183 et 2184

Il convient d'intégrer ces lignes par une opération non budgétaire.

OONB	AUXILIARISATION	INTITULE
Débit 21752 Crédit 1027 pour 1 684 868,36	2152/1999/6	Installations de voirie
Débit 21782 Crédit 1027 pour 10 249,81	2182/1992/20	Matériel de transport
Débit 21783 Crédit 1027 pour 685,25	2183/1996/26	Matériel de bureau et informatique
Débit 21784 Crédit 1027 pour 1 398,88	2184/1996/31	Mobilier

Puis considérant que la CAD est désormais à la fois le bénéficiaire initial mais également le remettant en substitution du SIRFAG, il faudra passer les opérations suivantes :

Débit 2152 Crédit 2423 pour 1 684 868,36	2152/1999/6SIRFAG	Installations de voirie
Débit 2182 Crédit 2423 pour 10 249,81	2182/1992/20SIRFAG	Matériel de transport
Débit 2183 Crédit 2423 pour 685,25	2183/1996/26SIRFAG	Matériel de bureau et informatique
Débit 2184 Crédit 2423pour 1 398,88	2184/1996/31SIRFAG	Mobilier

→ pour constater le retour des biens mis à disposition d'un montant de 1 697 902,30 €.

Dans le cas où ces biens présentent aujourd'hui une valeur nulle (amorti complètement, détruit ou réformé), il est proposé de sortir ces immobilisations de l'actif de la CAD par OONB comptabilisées par le trésorier au vu de la présente délibération :
débit du compte 193 pour 1 697 901,74 € par crédit des comptes 2152, 2182, 2183 et 2184 (Tableau 2 Annexe 4 pour les montants par compte d'imputation)

2. <u>Pour le bien au compte 2031 qui concernait une étude d'implantation effectuée en 1999 sur le centre de transfert de déchets ménagers</u>.

L'instruction codificatrice M14 (Tome I Titre 1 Chapitre 2) prévoit que les frais d'études enregistrés au compte 2031 sont virés à la subdivision intéressée du compte d'immobilisation en cours (compte 23) lors du lancement des travaux par *opération d'ordre budgétaire*. Dès qu'il est constaté que les frais d'études ne seront pas suivis de réalisation, les frais correspondants sont amortis sur une période qui ne peut dépasser cinq ans : le compte 6811 « Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles » est débité par le crédit du compte 28031 « Frais d'études ». Les frais d'études entièrement amortis sont sortis du bilan. Le comptable crédite le compte 2031 par le débit du compte 28031 à due concurrence par *opération d'ordre non budgétaire*.

Il est donc proposé d'intégrer cette ligne au budget de la CAD par opération d'ordre non budgétaire par un débit au compte 2031 (auxiliarisation 2031/1999/1) et un crédit au compte 1021 pour 23 900,96 €.

Par ailleurs, au regard des recherches qui n'ont pas permis de déterminer le bien sur lequel ces frais d'étude auraient pu être virés et de la date de leurs exécutions (1999), il convient de procéder au rattrapage des amortissements par opération d'ordre non budgétaire par un débit au 1068 et un crédit au 28031 pour 23 900,96 €.

3. Pour le bien au compte 248 « immobilisation mises en affectation » qui concerne la mini-déchetterie de Dechy, le montant de cette dernière est compris dans le solde du compte 2423 provenant du SIRFAG . On notera également que les travaux de déchetterie étaient à l'origine sur un compte 2141 « bâtiment sur sol d'autrui ».

Dans un 1er temps, l'opération comptable à passer sera la suivante (considérant que la CAD est désormais à la fois le bénéficiaire initial mais également le remettant en substitution du SIRFAG) :

Débit 21738 ou 21748 auxiliarisation 248/1995/8 (selon que le SIRFAG est propriétaire du terrain ou pas) par Crédit 1027 pour constater la mise à disposition du bien d'un montant de 600 236,28 € dans le budget de la CAD

Débit 2138 ou 2148 auxiliarisation 248/1995/8SIRFAG (selon le propriétaire du terrain) par Crédit 2423
pour constater le retour d 'un bien mis à dispositions d'un montant de 600 236,28 € chez le remettant

Débit 1027 par Crédit 21738 OU 21748 pour constater la sortie d 'un bien mis à dispositions d'un montant de 600 236,28 € chez le bénéficiaire

Cette mini-déchetterie n'existe plus (création d'une aire gens du voyage à la place), la sortie de ces travaux fera l'objet d'une écriture non budgétaire :

Débit 193 par un Crédit 2138 ou 2148 pour mise à la réforme d'un actif d'un montant de 600 236,28 €

4. Concernant les dettes, la mise à disposition de 2002 comprenait également le transfert d'un emprunt de 890 730,43 € qui a été pris en charge par la CAD et qui est totalement amorti depuis 2012

Cette opération de transfert d'emprunt avait entraîné les écritures suivantes au SIRFAG2423 :
Débit 164 par un Crédit 2423 pour un montant de 890 730,43 € (Annexe 5)
L'écriture suivante a été comptabilisée à la CAD :
Débit 1027 par un Crédit 164 pour un montant de 890 730,43 €

L'emprunt étant intégralement remboursé, aucun retour n'est à enregistrer. L'écriture de transfert initial a toutefois minoré la valeur des biens mis à disposition (compte 2423) et minoré les fonds propres (compte 1027) du montant de la dette transférée.

Le compte 1027 se trouve aujourd'hui débiteur en raison de cette affectation d'emprunt. Cet emprunt n'existe plus, les comptes 2423 et 1027 doivent donc être rétablis pour leur montant brut soit :
Débit 2423 par un Crédit 1027 pour un montant de 890 730,43 € correspondant à l'emprunt transféré

5. Toutes les opérations de régularisation ci-dessus font apparaître un solde créditeur du compte 2423 pour 119 991,92 €. Ce solde correspond à la différence des écritures qui auraient dû être passées par la CAD (bénéficiaire) et une comptabilisation partielle des biens mis à disposition par le SIRFAG (remettant) à l'époque.

Il est donc proposé de passer par opération d'ordre non budgétaire un débit au 2423 auxiliarisation SIRFAG2423/2003/61 par un crédit au 193 pour 119 991,92 € afin de finaliser la régularisation des écritures de mise à disposition des biens entre la CAD et le SIRFAG.

Dans le cas où tous ces biens présentent aujourd'hui une valeur nulle (amorti complètement, détruit ou réformé), il est proposé de sortir ces immobilisations de l'actif de la CAD par OONB :
débit du compte 193 par crédit des comptes 2XXX (selon tableau Annexe 5).
Ces opérations seront comptabilisées par le trésorier au vu de la présente délibération.

6. <u>Des biens totalement amortis ont été mis à disposition de la CAD en 2003 (Annexe 6)</u>

Dans son guide des opérations d'inventaire de juin 2014, le Comité national de fiabilité des comptes locaux dans son chapitre 3 § 3.1.1 prévoit selon l'avis du CnoCP n° 2012-02 du 4 mai 2012 que « *les immobilisations corporelles nouvellement inventoriées dans le cadre d'une démarche volontariste, encadrée et bornée dans le temps, de mise à niveau de la comptabilité suite à un inventaire de l'ensemble du patrimoine, y compris lorsque cette initiative provient de l'entité. L'avis trouve à s'appliquer quand cette démarche volontariste s'accompagne de la réalisation d'évaluations fiables des immobilisations afin de permettre leur enregistrement dans les comptes.* »

Cet avis du CNoCP s'applique à toutes les nomenclatures du secteur public local (collectivités territoriales / SPIC). Il concerne des situations particulières rencontrées dans le cadre d'une opération ponctuelle de régularisation comptable, encadrée et bornée dans le temps, concernant des immobilisations corporelles antérieurement non comptabilisées par les collectivités territoriales.

La contrepartie de l'immobilisation corporelle est inscrite au compte 1021.

Ainsi considérant la CAD comme le bénéficiaire et le remettant en substitution du SIRFAG de ces immobilisations et qu'il convient de les intégrer dans le patrimoine de la collectivité, il est proposé pour ces biens nouvellement inventoriés de comptabiliser ces immobilisations par un débit au compte 2XXX correspondant et une contrepartie au crédit du compte 1021. Les amortissements de ces immobilisations feront l'objet d'une régularisation par un débit au compte 193 « autres neutralisations et régularisations d'opérations » par un crédit 28XXX.

Enfin, dans le cas où ces biens sont totalement amortis, détruits ou réformés, il est proposé de sortir ces immobilisations de l'actif de la CAD par OONB :
débit du compte 193 par crédit des comptes 2XXX (selon tableau Annexe 6).

Ces opérations seront comptabilisées par le trésorier au vu de la présente délibération.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- **d'approuver les propositions présentées ci-dessus,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MAI 2019

24/05/2019 - 4

Date de la convocation : 17 Mai 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 45.Pouvoirs : 9

Le Vendredi 24 Mai 2019 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Paul COPIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à M. Bruno VANDEVILLE), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉS :
Mme Avida OULAHCENE, Mme Françoise PROUVOST, M. Guy CANNIE, Mme Monique PARENT, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

4 – Finances

4.2 – Répartition du FPIC aux communes - 2019

Afin de renforcer la solidarité financière des communes membres de la Communauté d'Agglomération du Douaisis et conformément à l'article 1609 nonies C - VI du Code Général des Impôts, une nouvelle part de DSC calée sur les critères de population et de potentiel financier a été créée par délibération du Conseil du 30.03.2018.

Pour l'année 2019, ce montant est ainsi de 1.686.848 € et réparti sur les 35 communes conformément à l'annexe ci-jointe.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter la proposition présentée ci-dessus et en annexe,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MAI 2019

24/05/2019 - 5

Date de la convocation : 17 Mai 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 45.Pouvoirs : 9

Le Vendredi 24 Mai 2019 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Paul COPIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à M. Bruno VANDEVILLE), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉS :
Mme Avida OULAHCENE, Mme Françoise PROUVOST, M. Guy CANNIE, Mme Monique PARENT, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

4 – Finances

4.3 – Fonds de concours aux communes – Année 2019 – Affectation (4 dossiers déposés)

Dans le cadre de l'adoption du budget 2019, la CAD a mis en place un fonds de concours communautaire destiné à accompagner les communes membres dans le financement d'opérations portant sur la mise en place d'équipements publics ou sur leur amélioration, conformément aux dispositions de l'article L5216-5.VI du code général des collectivités territoriales :
→ *« Afin de financer **la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement**, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.*
Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Les crédits correspondants sont prévus au budget général 2019, comptes 020 657341 et 020 2041412.

Lors de sa réunion en date du 20/12/2018, le Conseil communautaire a adopté la proposition d'affectation de fonds de concours reprise dans le tableau joint en annexe, présentée par la commune de DOUAI.

Il lui revient d'instruire à présent les propositions d'affectation de fonds de concours déposées par d'autres communes membres : CANTIN – RACHES – RAIMBEAUCOURT – WAZIERS.

Le tableau joint en annexe présente ces propositions qui sont conformes à la réglementation sur les fonds de concours (notion d'équipement et d'immobilisation corporelle, en investissement et en fonctionnement).

Après adoption de ces propositions, la CAD passera avec chacune des communes concernées une convention qui fixe le montant et la destination du fonds de concours, les échéanciers de réalisation des opérations auxquelles se rattache le fonds de concours et les modalités de paiement du fonds de concours ; les conventions seront établies selon le modèle de la convention cadre de fonds de concours adoptée par le Conseil communautaire le 24 mai 2013.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- d'adopter les propositions d'affectation de fonds de concours présentées par les communes de : CANTIN – RACHES – RAIMBEAUCOURT – WAZIERS,
- de déléguer au Président le soin de souscrire directement la convention particulière de fonds de concours à établir avec chacune des communes, selon le modèle de la convention cadre de fonds de concours et les propositions d'affectation adoptées,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MAI 2019

24/05/2019 - 6

Date de la convocation : 17 Mai 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 45.Pouvoirs : 9

Le Vendredi 24 Mai 2019 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Paul COPIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à M. Bruno VANDEVILLE), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉS :
Mme Avida OULAHCENE, Mme Françoise PROUVOST, M. Guy CANNIE, Mme Monique PARENT, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

5 – Personnel

5.1 – Modification du tableau des effectifs – Créations de postes

Dans le cadre de la mise à jour du tableau des effectifs, les modifications exposées ci-après sont proposées :

Créations de postes :

- Création d'un poste de chargé de la promotion culturelle, de catégorie A et du cadre d'emploi des attachés territoriaux, affecté au Pôle Equipements Culturels.
Le chargé de promotion aura en charge de concevoir et organiser des opérations destinées à promouvoir les spectacles, évènements….
La rémunération de ce poste correspondra au cadre d'emploi des attachés territoriaux.
Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire ou à défaut par un agent contractuel.

- Création d'un poste de régisseur de collections, de catégorie A et du cadre d'emploi des attachés territoriaux de conservation du patrimoine, affecté au Musée-Parc Arkéos.
Le régisseur des collections aura en charge le traitement, le suivi et la gestion de collections scientifiques de leur mise au jour lors des opérations préventives et programmées à l'étude jusqu'à la mise en valeur pour des opérations de médiation culturelle. La rémunération de ce poste correspondra au cadre d'emploi des attachés territoriaux de conservation du patrimoine.
Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire ou à défaut par un agent contractuel.

- Création d'un poste de directeur Eau Potable, de catégorie A et du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.
Le Directeur de l'Eau Potable prendra en charge la gestion du service Eau Potable comprenant 5 agents et regroupant 8 communes.
La rémunération de ce poste correspondra au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.
Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire ou à défaut par un agent contractuel.

- Création d'un poste de gestionnaire comptable et financier, de catégorie B et du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, affecté à la Direction des Finances et de la Comptabilité.
Le gestionnaire comptable et financier aura la charge la gestion des opérations patrimoniales.
La rémunération de ce poste correspondra au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.
Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire ou à défaut par un agent contractuel.

- Création d'un poste de chargé des espaces verts, de catégorie C et du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, affecté à la Direction des Espaces Naturels.
La rémunération de ce poste correspondra au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.
Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire ou à défaut par un agent contractuel.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver les modifications exposées précédemment et la révision subséquente du tableau des effectifs,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à souscrire tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MAI 2019

24/05/2019 - 7

Date de la convocation : 17 Mai 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 45.Pouvoirs : 9

Le Vendredi 24 Mai 2019 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Paul COPIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à M. Bruno VANDEVILLE), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉS :
Mme Avida OULAHCENE, Mme Françoise PROUVOST, M. Guy CANNIE, Mme Monique PARENT, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

5 – Personnel

5.2 – Convention d'insertion professionnelle (CIP)

Par délibération du 15/12/2017, le Conseil communautaire a approuvé la convention d'insertion professionnelle entre la CAD, la DRJSCS, la Fédération Française de Badminton et M. Stéphane VENET, agent de la Direction de l'Archéologie Préventive.

Cette convention permettait d'encadrer, durant l'année 2018, l'activité non rémunérée de M. VENET en tant qu'arbitre international de badminton et lui octroyait à ce titre un nombre de jours d'absences exceptionnelles en contrepartie d'une « indemnité compensatoire » de la part de la DRJSCS et la fédération française de badminton.

M. VENET, depuis, a obtenu le grade d'arbitre mondial accrédité en mai 2018 à Bangkok lors des championnats du monde par équipe.

Il est proposé de renouveler cette convention pour la période du 01/06/2019 au 31/05/2020.

Cette convention octroiera à l'agent 26 jours d'absences exceptionnelles au cours de cette période, correspondant au planning qui a été proposé à l'agent par les différentes instances Nationale, Européenne et Mondiale de badminton.

En contrepartie, la DRJSCS et la Fédération Française de Badminton verseront à la CAD une « indemnité compensatrice » couvrant ses absences sur cette période.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver le renouvellement de cette convention d'insertion professionnelle (document joint),
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à souscrire tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MAI 2019

24/05/2019 - 8

Date de la convocation : 17 Mai 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 45.Pouvoirs : 9

Le Vendredi 24 Mai 2019 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Paul COPIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à M. Bruno VANDEVILLE), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉS :
Mme Avida OULAHCENE, Mme Françoise PROUVOST, M. Guy CANNIE, Mme Monique PARENT, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

6 – Cohésion sociale

6.1 - Programmation de l'Investissement Territorial Intégré (ITI) : Validation de l'opération « Réhabilitation de logements collectifs à Douai-Faubourg de Béthune » déposée par le bailleur Partenord

Vu la délibération n°20150924 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 13 avril 2015, décidant le lancement de l'appel à candidatures pour la mise en œuvre des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) du PO FEDER/FSE Nord – Pas de Calais 2014-2020,

Vu la délibération N° 29-05-2015-10, de la CAD en date du 29 mai 2015, portant approbation du contrat de ville et délégation de signature du contrat et de ses avenants à Monsieur le Président,

Vu le dossier de candidature de la CAD déposé le 15 septembre 2015,

Vu la délibération N° 16-10-2015-22 de la CAD en date du 15 octobre 2015, portant approbation de la candidature de la Communauté d'Agglomération du Douaisis dans le cadre de l'appel à projet Investissement Territorial Intégré (ITI) du Programme Opérationnel régional Nord Pas de Calais - Volet européen du Contrat de Ville de la CAD 2015-2020 et délégation de signature de la candidature à Monsieur le Président,

Vu la délibération n°20152759 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 2 novembre 2015 décidant de mettre en œuvre les 13 ITI sur la période 2014-2020 et de leur réserver un montant maximal de FEDER de 81 000 000 euros réparti par ITI et par priorités d'investissement,

Vu la délibération n°14-10-2016-35 de la CAD en date du 14 Octobre 2016 portant sur la signature de la convention de délégation avec la Région pour la mise en œuvre de l'Investissement Territorial Intégré (ITI) sur la CAD dans le cadre de la contractualisation européenne et de la politique de la ville

Vu la délibération n°13-10-2017-53 de la CAD en date du 13 Octobre 2017 portant sur la validation du principe de programmation ITI en plusieurs phases

Vu la présentation de la programmation ITI lors du Comité de Pilotage du Contrat de Ville 2018 en date du 15 Mars 2018

Vu la consultation écrite adressée aux membres de la commission cohésion sociale en date du 9 avril 2019 pour valider l'inscription du projet « Réhabilitation de logements collectifs à Douai-Faubourg de Béthune » dans la programmation ITI de la CAD

Il est proposé la validation des éléments de programmation ITI suivants :

1. L'opération « Réhabilitation de logements collectifs à Douai-Faubourg de Béthune » déposée par le bailleur Partenord

Contexte :

Le bailleur PARTENORD HABITAT est propriétaire à DOUAI-Faubourg de Béthune, de deux ensembles d'immeubles collectifs qui sont inscrits dans le périmètre des Quartiers Politique de la Ville QPV. Dans le cadre de l'Investissement Territorial Intégré, l'opération concerne la réhabilitation des 155 logements des bâtiments dits « bleus ». Cet ensemble d'immeubles, construit dans les années 50, n'a pas fait l'objet de travaux de réhabilitation depuis 1986.

Objectifs :

PARTENORD HABITAT souhaite ainsi réaliser ces travaux de réhabilitation pour :

- Améliorer la performance thermique des bâtiments en atteignant un coefficient d'énergie primaire (Cep) inférieur à 104 kWh/m²/an
- Améliorer l'isolation acoustique des logements
- Maîtriser les charges des locataires
- Mettre en œuvre une résidentialisation dans le but de hiérarchiser et sécuriser les espaces publics et le domaine privé
- Mettre aux normes les équipements avec une certification CERQUAL NF Habitat HQE BBC Rénovation

Maquette financière prévisionnelle :

Le FEDER - ITI subventionne cette action à hauteur de :	**465 000,00 €**
La participation de PARTENORD HABITAT s'élève à :	9 473 035,00 €
Le coût total de l'opération s'élève à :	**9 938 035,00 €**

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver le démarrage de l'opération « Réhabilitation de logements collectifs à Douai-Faubourg de Béthune » portée par PARTENORD HABITAT dans le cadre de la priorité 4 C de l'ITI,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer l'ensemble des documents s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MAI 2019

24/05/2019 - 9

Date de la convocation : 17 Mai 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 46.Pouvoirs : 8

Le Vendredi 24 Mai 2019 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à M. Bruno VANDEVILLE), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉS :
Mme Avida OULAHCENE, Mme Françoise PROUVOST, M. Guy CANNIE, Mme Monique PARENT, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

7 – Habitat

7.2 – Convention de délégation de compétence 2006-2008 – Avenant de clôture de la convention de délégation de compétences des aides à la pierre et de gestion des aides à l'habitat privé et au parc public

En 2006, la Communauté a souhaité saisir la possibilité qui lui était offerte, par la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004, de se voir déléguer la compétence pour décider de l'attribution des aides publiques à la pierre à compter du 1° janvier 2006.

Cette délégation s'est concrétisée par la conclusion d'une convention-cadre dite «de délégation» signée entre l'Etat et la Communauté d'agglomération.

Le premier PLH étant en cours d'élaboration lors de la mise en œuvre de la première délégation, sa durée fût seulement de trois ans, jusqu'à adoption du premier PLH.

Cette première délégation a permis de mettre en œuvre concrètement la compétence habitat de la communauté, et a généré la création de l'ingénierie financière propre de la CAD.

La présente délibération a pour objet d'établir la clôture de la première convention de délégation des aides à la pierre, couvrant la période 2006- 2008 pour le parc public (logement locatif social) par la production d'un bilan physique et d'un bilan comptable (engagements et paiements).

En effet, toutes les opérations programmées dans le cadre de la délégation des aides à la pierre pour la période 2006-2008 ayant été soldées administrativement et financièrement, il y lieu de procéder à la clôture du dispositif pour cette période et d'autoriser la signature d'un avenant de clôture qui reprend les bilans financiers de toutes les opérations engagées.

Toutes les opérations étant clôturées, plus aucun versement n'est susceptible d'intervenir. La DAP 2006-2008 peut donc être définitivement clôturée.

1. Bilan physique de la convention 2006-2008

Pour la 1ère période de délégation, 706 logements ont été programmés, détaillés comme suit par années et types de produits. L'intégralité de ces logements est à ce jour livrée.

	2006	**2007**	**2008**
PLAI	31	27	26
PLUS	165	209	141
PLS	38	57	12
TOTAL	**234**	**293**	**179**

7 opérations programmées durant cette période ont été annulées et une opération a vu sa consistance modifiée (21 à 16 logements). Cela représente un volume total de 115 logements. Différentes problématiques (urbanisme, de fouilles archéologiques, hydrologie, appel d'offres…) ont retardé les projets au point de dépasser les délais de prorogation et de devoir les annuler. Par la suite, ils ont été retravaillés pour être à nouveau programmé, et livré dans les délais.

Parallèlement, la réhabilitation de 304 logements répartis sur 4 opérations a été programmée sur la période 2006-2008. A ce jour, la réhabilitation de l'ensemble des logements a été réalisée.

2. Bilan financiers de la convention 2006-2008

Fonds délégués de l'Etat

Au jour de la signature du présent avenant, l'État aura versé à la Communauté d'Agglomération du Douaisis 3 208 209.9 € de crédits de paiement (CP) au titre de la délégation pour la période 2006 2008, sur l'offre nouvelle et la réhabilitation du logement locatif social correspondant au montant versé par la Communauté d'Agglomération du Douaisis aux organismes.

Ci-dessous le détail des crédits de paiement versés et mandatés par année de programmation.

	Autorisation d'engagement à la clôture	Crédits de paiement versés par l'Etat à la CAD	Crédits de paiements mandatés par la CAD aux organismes
2006	741 451.46 €	733 641.55 €	741 451.46 €
2007	993 184 €	1 027 718.38 €	993 184 €
2008	1 473 574.44 €	1 446 849.97 €	1 473 574.44 €
TOTAL	**3 208 209.9 €**	**3 208 209.9 €**	**3 208 209.9 €**

Fonds propres CAD

La totalité des fonds engagés par la CAD pour les opérations programmées de 2006 à 2008 a également été versée au organismes.

	Fonds CAD engagés	Fonds versés par la CAD au organismes
2006	346 000 €	346 000 €
2007	779 000 €	779 000 €
2008	394 080 €	394 080 €
TOTAL	**1 519 080 €**	**1 519 080 €**

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de m'autoriser, ou mon délégué, à signer l'avenant de clôture de convention de délégation de compétence et de gestion des aides au parc public,
- de m'autoriser, ou mon délégué, à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MAI 2019

24/05/2019 - 10

Date de la convocation : 17 Mai 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 46.Pouvoirs : 8

Le Vendredi 24 Mai 2019 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à M. Bruno VANDEVILLE), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉS :
Mme Avida OULAHCENE, Mme Françoise PROUVOST, M. Guy CANNIE, Mme Monique PARENT, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

8 – Développement économique

8.1 – Dispositif « Territoires d'Industrie » - Délégation au Président pour la signature du contrat du territoire

L'Etat dans sa stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires, centrée sur les enjeux de recrutement, d'innovation, d'attractivité et de simplification a créé un nouveau dispositif contractuel, « Territoires d'Industrie », en partenariat avec les collectivités territoriales afin de relancer les dynamiques industrielles de la France. Dans cette approche nouvelle, l'initiative se veut avant tout être décentralisée pour être au plus près du terrain. A ce titre le pilotage de sa mise en œuvre sera assuré à la fois par les Conseils régionaux et les Intercommunalités au titre de leurs compétences respectives dans les domaines économiques.

Ce contrat « Territoires d'Industrie » doit être en cohérence avec les Schémas Régionaux de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Cette initiative ascendante est guidée par trois principes :

1. Une action ciblée sur les 124 territoires de tradition industrielle identifiés en France métropolitaine et ultramarine et qui connaissent parfois des difficultés d'attractivités.
2. Un pilotage au niveau local, confié à la Région et aux intercommunalités mais également aux industriels au niveau de chaque territoire.
3. La priorisation de moyens financiers, avec plus d'un milliard d'euros de l'Etat et des opérateurs nationaux orientés en priorité vers ces 124 territoires.

Le Contrat du Territoire d'Industrie couvrira la période 2019-2022. Il s'articule notamment autour des éléments suivants :

- Identification des principaux enjeux du territoire,
- Énoncé des ambitions et priorités avec un rappel des actions déjà engagées sur le territoire concerné pour y répondre,
- L'engagement général des parties,
- Le plan d'actions (fiches actions),
- L'organisation des actions du projet du Territoire d'Industrie.

Le plan d'actions s'inscrira dans les axes définis au niveau national se résumant à 4 besoins identifiés : **attirer, recruter, innover et simplifier.**

Tous types de projets peuvent être inscrits dans les contrats en fonction des besoins des territoires et des projets remontés du terrain.

Les modalités de leur financement devront toutefois respecter les règles en vigueur, notamment la réglementation européenne des aides de l'Etat. Ce nouveau contrat avec l'Etat, est en articulation avec les autres dispositifs du territoire tels que le Plan Action Cœur de Ville, le Contrat de Transition Ecologique et le Pacte pour la réussite.

Une première phase dite pilote doit aboutir à une première vague de contractualisations dès le mois de Juin 2019.

Pour ce faire, une vingtaine de territoires pilotes sont identifiés. Le Territoire de la CAD fait partie de cette sélection regroupée au sein d'un territoire plus large avec le valenciennois, le Cambrésis, l'Avesnois et la porte du Hainaut.

Aussi pour permettre à la CAD de contribuer à la rédaction et d'être partenaire du contrat du Territoire d'industrie dans les meilleurs délais, il est nécessaire d'autoriser le Président à coécrire ce contrat et lui déléguer la faculté de le signer.

Il est toutefois précisé, que les engagements financiers de la CAD au titre du Contrat du Territoire d'Industrie, correspondant à la mise en oeuvre des fiches actions déposées, feront l'objet d'une validation par l'assemblée.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'autoriser le Président à rédiger avec les différents partenaires publics, financiers et industriels le Contrat du Territoire d'Industrie, auquel la CAD est reconnue comme site pilote,
- de déléguer au Président, la faculté de signer le Contrat du territoire d'Industrie et tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MAI 2019

24/05/2019 - 11

Date de la convocation : 17 Mai 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 46.Pouvoirs : 8

Le Vendredi 24 Mai 2019 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à M. Bruno VANDEVILLE), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉS :
Mme Avida OULAHCENE, Mme Françoise PROUVOST, M. Guy CANNIE, Mme Monique PARENT, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

8 – Développement économique

8.2 – Convention GRDF / CAD pour une alimentation en gaz naturel de la cité automobile – Zone du Luc - Dechy

La présente convention (document joint) a pour objet de définir les conditions partenariales, financières et techniques entre GRDF et la CAD pour une alimentation en gaz naturel de la cité automobile - Zone du Luc – Dechy.

Elle définit les conditions dans lesquelles seront réalisés et financés les ouvrages de distribution publique nécessaires à l'alimentation en gaz naturel de cette zone, y compris les branchements, selon le descriptif du programme prévisionnel de la ZAC, établi par l'aménageur.

Les travaux à réaliser par GRDF sont les suivants :

- réalisation des travaux d'amenée incluant les ouvrages en amont des ouvrages intérieurs de la zone d'aménagement et concourant à l'alimentation en gaz de celle-ci, les éventuels renforcements du réseau de distribution existant ou de l'extension du réseau à partir du réseau de distribution existant en PE,
- fourniture des tubes PE et accessoires (prises, manchons, boules marqueurs…) destinés à être posés au titre des Ouvrages Intérieurs de la zone,
- réalisation des travaux de pose et de soudure de tous les tubes PE et accessoires en PE à l'intérieur de la Zone d'Aménagement, y compris les branchements, coffrets et postes.

Les travaux à réaliser par l'Aménageur sont les suivants :

- travaux de Terrassement,
- réalisation de la fouille destinée à recevoir les Ouvrages à l'intérieur de la zone d'aménagement, la fourniture et pose de fourreau pour passage ultérieur de branchement en traversée de voirie,
- remblayage de la fouille et remise en état des sols.

Charges financées par GRDF :

Au regard du résultat de l'étude technico-économique de rentabilité, les travaux à réaliser pour l'alimentation en gaz naturel de la Zone d'Aménagement s'élèvent à 15 800 € HT pris en charge par GRDF (pour les ouvrages intérieurs de la zone d'aménagement), à l'exclusion des coûts correspondant :

- aux travaux de terrassement réalisés et financés par l'Aménageur,
- à la réalisation de la fouille destinée à recevoir les Ouvrages à l'Intérieur de la Zone d'Aménagement, la fourniture et pose de fourreau pour passage ultérieur de branchement en traversée de voirie le cas échéant, réalisée et financée par l'aménageur,
- au remblayage de la fouille (y compris matériau meuble en fond de fouille et pose du grillage avertisseur de couleur jaune) et remise en état des sols réalisés et financés par l'aménageur,
- aux charges financées par les Ayants-droits.

Charges financées par les Ayants-droits :

- les charges liées aux branchements individuels et aux prestations réalisées après la pose des Ouvrages Intérieurs de la Zone d'Aménagement,
- les charges liées à la location du Poste de livraison,
- la réalisation des Installations intérieures pour les lots du projet.

Une servitude sera consentie à GRDF pour établir à demeure dans l'emprise des parties communes de la ZAC les ouvrages destinés à l'alimentation en gaz naturel des constructions qui seront édifiées.

En cas de rétrocession des voies à la commune, GRDF occupera le domaine public au titre de son droit d'occupation légal en tant que gestionnaire du réseau de distribution public de gaz.

Dans le cas où les voies ne sont pas rétrocédées, une servitude faisant l'objet d'un acte authentique devant notaire (aux frais de l'Aménageur) sera établie.

Je vous propose, après avis favorable du bureau :

- d'adopter la convention jointe,
- de m'autoriser, ou mon délégué, à signer la présente convention ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MAI 2019

24/05/2019 - 12

Date de la convocation : 17 Mai 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 45.Pouvoirs : 8

Le Vendredi 24 Mai 2019 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à M. Bruno VANDEVILLE), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER).

EXCUSÉS :
Mme Avida OULAHCENE, Mme Françoise PROUVOST, M. Guy CANNIE, Mme Monique PARENT, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, Mme Annick LOUVION.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

9 – Loisiparc

9.1 – Règlement annuel du plan d'eau de la base de loisirs communautaire Loisiparc

Le plan d'eau de la base de loisirs communautaire d'Aubigny au Bac est réglementairement soumis à la police de la navigation de la plaisance et des activités sportives et touristiques.

Il est régi par l'arrêté préfectoral en date du 21/08/2014 portant Règlement particulier de police (RPP) pour « l'exercice de la navigation de plaisance et des activités sportives et touristiques sur le plan d'eau d'Aubigny au Bac dans le Département du Nord ».

L'article 2.3 de cet arrêté préfectoral prévoit l'édiction par le gestionnaire de la base de loisirs, c'est-à-dire la Communauté d'Agglomération du Douaisis, d'un règlement annuel d'organisation et de pratique des activités sur le plan d'eau.

Ce règlement annuel est présenté en annexe ; il précise notamment :
- le calendrier des activités (article 2),
- la liste des bénéficiaires des autorisations (article 3).

En outre, il précise (article 1) que la liste des manifestations nautiques sera arrêtée par le Bureau communautaire au vu des dates proposées par les utilisateurs du plan d'eau.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- d'adopter le règlement annuel présenté en annexe,
- d'approuver la délégation au bureau communautaire portant sur l'adoption de la liste des manifestations nautiques visées à l'article 1 du présent règlement,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MAI 2019

24/05/2019 – 13

Date de la convocation : 17 Mai 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 45.Pouvoirs : 8

Le Vendredi 24 Mai 2019 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à M. Bruno VANDEVILLE), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER).

EXCUSÉS :
Mme Avida OULAHCENE, Mme Françoise PROUVOST, M. Guy CANNIE, Mme Monique PARENT, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, Mme Annick LOUVION.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

10 – Trame verte

10.1 - Organisation de la 4ème édition des portes ouvertes à la ferme le 2 juin 2019 - Attribution d'un fonds de concours au VTT Club de Bugnicourt

La CAD organise depuis 2016, l'opération « RDV en Terre agricole ». Cette manifestation rencontre un vif succès chaque année.

Plusieurs animations sont proposées sur le territoire. Elles s'inscrivent dans la programmation de la semaine de l'Alimentation Durable. Des randonnées gourmandes font, une nouvelle fois, partie de la programmation.

Ces randonnées gourmandes présentent un double intérêt. Elles permettent de valoriser simultanément la politique agricole et la politique trame verte et bleue.

Pour faciliter l'organisation de ces randonnées et garantir la sécurité des randonneurs (présence humaine aux intersections lors du passage des randonneurs, encadrement des sorties …), il vous est proposé de réitérer le partenariat avec le VTT Club de Bugnicourt.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'autoriser le versement d'un fond de concours au VTT Club de Bugnicourt d'un montant de 500 euros TTC,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MAI 2019

24/05/2019 - 14

Date de la convocation : 17 Mai 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 45.Pouvoirs : 8

Le Vendredi 24 Mai 2019 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à M. Bruno VANDEVILLE), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER).

EXCUSÉS :
Mme Avida OULAHCENE, Mme Françoise PROUVOST, M. Guy CANNIE, Mme Monique PARENT, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, Mme Annick LOUVION.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

10 – Trame verte

10.2 - Adhésion de la CAD à l'association française de l'éclairage pour le développement d'une trame sombre (AFE)

La CAD a reconnu d'intérêt communautaire en décembre 2003 la définition et la mise en œuvre d'une trame verte et bleue territoriale.

Dans ce cadre, elle s'est dotée d'un réseau de 200km de liaisons à vocation de loisirs. Ces boucles grâce à la desserte des pôles de nature et aux aménagements réalisés constituent de véritables corridors écologiques.

Certains tronçons, situés au cœur du tissu urbain ou en milieu rural, répondent à une autre vocation : la vocation utilitaire. Ils sont en effet empruntés par les habitants pour leurs déplacements quotidiens (domicile – école / domicile – Travail / accès aux commerces).

La stratégie mobilité, délibérée lors du Conseil Communautaire du 5 juillet 2018, prévoit, pour favoriser ces déplacements quotidiens, l'amélioration qualitative des tronçons à vocation utilitaire.

Cette amélioration peut se traduire par l'éclairage de certains tronçons or cela interroge sur les enjeux de nuisances lumineuses et l'impact sur le déplacement des espèces.

Pour répondre à ces questionnements, il est proposé de :
- mener une réflexion sur le développement d'une trame sombre sur le territoire et plus particulièrement sur le réseau de boucles de trame verte et bleue,
- d'adhérer à l'association Française de l'Eclairage (AFE) pour un montant de 233 euros.

Cette adhésion à l'AFE permettra à la CAD de disposer d'une expertise pour la définition et la mise en œuvre d'un éclairage innovant et adapté aux enjeux écologiques, d'une expertise juridique, d'une expertise pour tous les projets d'aménagement.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- d'adopter les propositions présentées ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MAI 2019

24/05/2019 - 15

Date de la convocation : 17 Mai 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 45.Pouvoirs : 8

Le Vendredi 24 Mai 2019 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à M. Bruno VANDEVILLE), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER).

EXCUSÉS :
Mme Avida OULAHCENE, Mme Françoise PROUVOST, M. Guy CANNIE, Mme Monique PARENT, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, Mme Annick LOUVION.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

11 – Développement rural

11.1 - Autorisation pour les agriculteurs de la zone test « bio » de la ZAC du Raquet de faucher les chardons sur un terrain communautaire (parcelle BS0499 pour partie sise sur l'Ecoquartier du Raquet à Sin le Noble)

Dans le cadre de La politique agricole et alimentaire de la CAD et suivant délibération du Conseil en date du 30 juin 2017, il a été décidé de passer un « contrat de prêt à usage » pour confier l'exploitation du site test « bio » situé sur la ZAC du Raquet, représentant une superficie de 13 hectares, respectivement aux 4 exploitants sélectionnés, à savoir : M. Michel DELILLE de Brunémont, M. Jean-Louis PROUST et M. Denis FAIDHERBE d'Erchin ; M. Pierre HENRY de Cantin, pour une durée initiale d'un an avec tacite reconduction.

Par ailleurs, par délibération du Bureau en date du 31 janvier 2019, la CAD a mis à disposition de l'association Solidarité et Initiative au Raquet la parcelle BS0499 pour partie située sur l'Ecoquartier du Raquet à Sin-le-Noble (partie signalée en rose sur le plan joint). Cette parcelle s'étend sur une surface de 2,5 hectares, et est destinée à du maraîchage en agriculture biologique. Cette surface mise à bail se trouve à côté de la zone test précédemment citée.

Or, les agriculteurs de la zone test et Amaury LIETAER, président de l'association Solidarité et Initiative au Raquet nous interpellent sur la présence abondante de chardons sur une petite partie de la parcelle BS0499 qui n'est pas attribuée pour le moment aux agriculteurs (entourée en jaune sur la carte) et qui appartient à la CAD. Les agriculteurs de la zone test souhaitent avoir l'autorisation d'entretenir cette partie pour éviter que ces chardons envahissent leurs parcelles voisines.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'autoriser les 4 agriculteurs susnommés de la zone test « bio » à faucher les chardons sur la partie de la parcelle BS0499 signalée en jaune sur le plan joint pour une période d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MAI 2019

24/05/2019 - 16

Date de la convocation : 17 Mai 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 44.Pouvoirs : 9

Le Vendredi 24 Mai 2019 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à M. Bruno VANDEVILLE), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER). Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN).

EXCUSÉS :
Mme Avida OULAHCENE, Mme Françoise PROUVOST, M. Guy CANNIE, Mme Monique PARENT, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, Mme Annick LOUVION.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

11 – Développement rural

11.2 – Nouvelle convention relative au projet Interreg France-Wallonie-Vlaanderen intitulé « AD-T : Développement d'une filière Agroalimentaire Durable Transfrontalière »

Le 26 juin 2015, le conseil communautaire a voté la délibération relative à la participation de la CAD au projet Interreg France-Wallonie-Vlaanderen intitulé « AD-T : Développement d'une filière Agroalimentaire Durable Transfrontalière ».

Ce projet démarré en octobre 2016 pour 4 ans vise à inscrire une dynamique d'amélioration de la compétitivité des TPME/PME agroalimentaires de part et d'autre de la frontière. Il implique financièrement 13 partenaires.

Le budget global du projet AD-T est de 3 577 438.55 €. Le budget de la CAD est de 181 000 € (dont un budget outil de communication de 14 965 €) avec un cofinancement européen à hauteur de 50% soit de 90 500 €.

Pour bénéficier d'un charte graphique commune et mutualiser la conception des outils de communication, il vous est proposé de signer une convention de marché avec les 12 autres opérateurs impliqués financièrement dans le projet INTERREG V « Filières AD-T ».

Pour une juste répartition des frais, la convention détaille la répartition financière pour les frais inhérents à la conception de la charte graphique et des outils de communication (Roll up, flyers, pochettes à rabat …) ainsi que le site internet, avec une participation à hauteur de 1/13ème des dépenses par opérateur.

A titre indicatif, la conception des outils de communication reviendrait à la CAD à environ 700 € HT.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer la convention relative à la répartition des flux financiers entre opérateurs du projet « Filières AD-T » pour le marché de service relatif à la conception et la réalisation d'outils et supports de communication,
- et d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MAI 2019

24/05/2019 - 17

Date de la convocation : 17 Mai 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 44.Pouvoirs : 9

Le Vendredi 24 Mai 2019 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à M. Bruno VANDEVILLE), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER). Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN).

EXCUSÉS :
Mme Avida OULAHCENE, Mme Françoise PROUVOST, M. Guy CANNIE, Mme Monique PARENT, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, Mme Annick LOUVION.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

12 – Assainissement

12.1 – Programme Concerté pour l'Eau (PCE) – 2019-2022 – CAD/Agence de l'Eau

Dans le cadre du 11ème programme d'intervention 2019-2024 établi avec l'aide de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie afin d'aider financièrement les collectivités à réaliser des travaux, des études et des animations d'ordre environnemental sur leur territoire, La CAD a élaboré un Programme Concerté pour l'Eau (PCE) pour les années 2019-2022.

Des opérations pourront être ajoutées en complément pour les années suivantes en fonction de l'avancement des études et la programmation des travaux de voirie des communes par voie d'avenant.

Le PCE est unique pour l'ensemble des services de la CAD et se décompose comme suit :

1 – Assainissement

	2019	2020	2021
Coût des opérations (*)	3 236 400 €	3 600 000 €	1 500 000 €
Subvention de l'Agence de	1 045 099 €	1 361 568 €	600 000 €
Avances Agence de l'Eau	396 050 €	794 730 €	375 000 €
Autofinancement	1 795 251€	1 443 702 €	525 000 €

(*) Ce montant d'investissement par année du PCE de l'Agence de l'Eau est réparti pour la CAD sur plusieurs années budgétaires.

2 – Eau potable

	2019	2020	2021	2022
Coût des opérations*	1 140 000 €	623 450 €	1 672 900 €	506 500 €
Subvention de l'Agence de l'Eau	280 963 €	46 337 €	120 445 €	16 195 €
Avances Agence de l'Eau	0 €	0 €	0 €	0 €
Autofinancement	859 037 €	577 113 €	1 552 455 €	490 305 €

(*) Ce montant d'investissement par année du PCE de l'Agence de l'Eau est réparti pour la CAD sur plusieurs années budgétaires.

3 – Milieu naturel

	2019	2020
Coût des opérations*	840 100 €	645 000 €
Subvention de l'Agence de l'Eau	453 070 €	451 500 €
Avances Agence de l'Eau	0 €	0 €
Autofinancement	387 030€	193 500 €

(*) Ce montant d'investissement par année du PCE de l'Agence de l'Eau est réparti pour la CAD sur plusieurs années budgétaires.

Le PCE détaillant les opérations vous est présenté en annexe.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver le présent PCE 2019-2022 arrêté entre la CAD et l'Agence de l'Eau,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MAI 2019

24/05/2019 - 18

Date de la convocation : 17 Mai 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 44.Pouvoirs : 9

Le Vendredi 24 Mai 2019 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à M. Bruno VANDEVILLE), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER). Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN).

EXCUSÉS :
Mme Avida OULAHCENE, Mme Françoise PROUVOST, M. Guy CANNIE, Mme Monique PARENT, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, Mme Annick LOUVION.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

13 – GEMAPI/Hydraulique

13.1 - Adhésion de la CAPH au SMAHVSBE au titre de la compétence GEMAPI pour la commune de Raismes – Avis de la CAD

Par délibération de son Conseil en date du 10 décembre 2018, la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH) a sollicité son adhésion au Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des Vallées de la Scarpe et du Bas Escaut (SMAHVSBE) au titre de la compétence GEMAPI pour la commune de RAISMES.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du CGCT, le Comité syndical du SMAHVSBE a délibéré sur la présente demande d'adhésion le 18 décembre 2018 et émis un avis favorable (délibération jointe).

Suivant les dispositions prévues par le code général des collectivités territoriales, la CAD, en qualité de membre du SMAHVSBE a été invitée par ce dernier à émettre son avis sur cette demande d'adhésion.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'émettre un avis favorable à l'adhésion de la CAPH au SMAHVSBE au titre de la compétence GEMAPI pour la commune de Raimes,
- et d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MAI 2019

24/05/2019 - 19

Date de la convocation : 17 Mai 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 44.Pouvoirs : 9

Le Vendredi 24 Mai 2019 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à M. Bruno VANDEVILLE), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER). Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN).

EXCUSÉS :
Mme Avida OULAHCENE, Mme Françoise PROUVOST, M. Guy CANNIE, Mme Monique PARENT, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, Mme Annick LOUVION.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

13 – GEMAPI/Hydraulique

13.2 - Modification statutaires du SMAHVSBE – Avis de la CAD

Par délibération en date du 18/12/2018 (document joint), le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des Vallées de la Scarpe et du Bas Escaut (SMAHVSBE) a décidé de modifier les statuts du syndicat afin de tenir compte :

- de l'arrêté préfectoral de représentation-substitution du 29 décembre 2017, modifié par l'arrêté du 7 mars 2018 substituant les EPCI aux communes jusqu'à présent directement adhérentes au SMAHVSBE,
- du retrait du SIARB du SMAHVSBE,
- du transfert de la compétence GEMAPI de plein droit aux EPCI à la date du 1er janvier 2018.

Suivant les dispositions prévues par le code général des collectivités territoriales, la CAD, en qualité de membre du SMAHVSBE a été invitée par ce dernier à émettre son avis sur cette modification statutaire.

Les modifications concernent :
- les membres adhérents au Syndicat (les EPCI au titre du bassin versant),
- l'objet du syndicat afin de tenir compte de la rédaction du code de l'environnement relative à la compétence GEMAPI,
- une clef de répartition financière aux dépenses du syndicat basée, pour moitié, sur la superficie des communes comprises dans le bassin versant et le nombre d'habitants des communes à mettre en œuvre pour l'exercice budgétaire 2020.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- d'approuver la modification des statuts du SMAHVSBE tels qu'annexés,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MAI 2019

24/05/2019 - 20

Date de la convocation : 17 Mai 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 44.Pouvoirs : 9

Le Vendredi 24 Mai 2019 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à M. Bruno VANDEVILLE), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER). Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN).

EXCUSÉS :
Mme Avida OULAHCENE, Mme Françoise PROUVOST, M. Guy CANNIE, Mme Monique PARENT, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, Mme Annick LOUVION.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

14 – Equipements culturels

14.1 - ARKEOS - Convention de partenariat CAD/Collège Gayant/Réseau REP dans le cadre du projet « Lire La Ville » année 2019

Initié depuis quatre ans au sein des établissements scolaires classés en réseau d'Education Prioritaire, le projet « Lire la ville » contribue à développer des actions culturelles dans les différents établissements impliqués, notamment par l'apprentissage de techniques et de pratiques artistiques, et de développer une culture partagée autour du patrimoine local de Frais Marais et de Râches. Il est piloté par le Réseau d'Education Prioritaire Gayant, et réunit le collège Gayant ainsi que les écoles de Frais Marais et de Râches.

Depuis 2016, les projets « Lire la ville » ont attiré un peu plus de 3000 visiteurs.

Par ailleurs, le Réseau REP de Frais Marais est, chaque année, récompensé pour la richesse et la qualité des travaux réalisés par ses élèves.

Participation de la CAD dans le cadre du partenariat :

- Création d'animations autour de l'artisanat textile

Cette année, la thématique retenue s'intitule « Tissons les liens ». Le projet de cette année, fidèle à ses objectifs initiaux, contribue à la mise en valeur du patrimoine industriel local ainsi qu'à la découverte d'un savoir-faire ancien. Il représente l'opportunité, pour le Service des publics du musée Arkeos, d'expérimenter de nouvelles animations autour de l'artisanat textile déjà présent au sein des collections du musée. Ces ateliers seront, à terme, intégrés à l'offre pédagogique du musée et du parc (démonstrations et ateliers à destination des écoles, centres de loisirs et du grand public). Ces nouveaux outils seront donc expérimentés dans le cadre d'animations à destination de six classes.

- Printemps culturel du 3 au 8 juin 2019

Une restitution en fin d'année scolaire des travaux des élèves est proposée cette année dans une ancienne usine textile située route de Tournai. L'inauguration de cette manifestation aura lieu le lundi 3 juin 2019 à 17h30 devant un public d'élèves, d'enseignants, d'inspecteurs de l'Éducation nationale et de chefs d'établissements. Cet évènement, dans l'auditorium d'Arkéos, sera une opportunité supplémentaire de faire connaître, un peu plus encore, les richesses du Musée-parc archéologique auprès des partenaires éducatifs du territoire.

La convention de partenariat CAD/Collège Gayant/Réseau REP établie dans le cadre du projet « Lire La Ville » année 2019, vous est présentée en annexe.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter la convention présentée en annexe,
- d'autoriser le Président à signer cette convention et tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MAI 2019

24/05/2019 - 21

Date de la convocation : 17 Mai 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 44.Pouvoirs : 9

Le Vendredi 24 Mai 2019 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à M. Bruno VANDEVILLE), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER). Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN).

EXCUSÉS :
Mme Avida OULAHCENE, Mme Françoise PROUVOST, M. Guy CANNIE, Mme Monique PARENT, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, Mme Annick LOUVION.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

14 – Equipements culturels

14.2 - Complément aux tarifs de la billettique des Equipements culturels de la CAD (Arkeos et Legendoria) : Saison culturelle 2019-2020 et harmonisation de la gratuité pour les enfants

A la suite des délibérations du Conseil Communautaire en date du 20 décembre 2013, du 28 mai 2014, du 26 septembre 2014, du 16 octobre 2015, du 14 octobre 2016, du 16 février 2018, 18 mai 2018, du 5 juillet 2018, du 12 octobre 2018 et du 29 mars 2019 sur la tarification des entrées, manifestations et animations du musée Arkeos, du 14 octobre 2016, du 30 juin 2017, du 13 octobre 2017 et du 5 juillet 2018 sur la tarification des entrées, manifestations et animations de Legendoria, du 20 décembre 2018 et du 29 mars 2019 pour les Equipements Culturels, il convient de compléter la grille tarifaire en fonction de besoins nouveaux et d'instaurer les dispositions ci-après.

La programmation culturelle 2019-2020 de spectacles vivants dans l'auditorium Arkeos (hors programmation scientifique et culturelle du Musée-Parc Arkeos) et à Legendoria va faire l'objet d'une présentation au public en soirée, le vendredi 7 juin 2019. A cette occasion un spectacle de lancement de saison sera également proposé, « Oh la la, oui oui ».

Pour cette saison 2019-2020, il est proposé d'appliquer le tarif selon les modalités suivantes pour les spectacles de la saison culturelle dont la représentation se situe à Arkeos :

- Entrée individuelle, tarif plein : 15,00 € TTC (TVA applicable de 2,10 % ou 5,5%)
- Entrée individuelle, enfants de moins de 17 ans : 8,00 € TTC (TVA applicable de 2,10 % ou 5,5%)

Pour cette saison 2019-2020, il est proposé d'appliquer le tarif selon les modalités suivantes pour les spectacles de la saison culturelle dont la représentation se situe à Legendoria :

- Entrée individuelle, tarif plein : 10,00 € TTC (TVA applicable de 2,10 % ou 5,5%)
- Entrée individuelle, enfants de moins de 17 ans : 5,00 € TTC (TVA applicable de 2,10 % ou 5,5%)

Il est également proposé la gratuité pour la présentation de saison et le spectacle de lancement de la saison culturelle 2019-2020.

Par ailleurs, il est proposé d'harmoniser la gratuité d'accès pour les enfants sur l'ensemble de la billettique des Equipements Culturels.

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 18 mai 2018, il est prévu la gratuité d'accès des enfants de moins de 5 ans au musée-parc Arkeos pour les droits d'entrées réguliers « Basse saison » et « Haute saison ».

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 29 mars 2019, il est prévu la gratuité d'accès des enfants de moins de 4 ans au musée-parc Arkeos dans le cadre des manifestations festives sur le Parc.

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 13 octobre 2017 et du 5 juillet 2018, il est prévu la gratuité d'accès des enfants de moins de 3 ans à Legendoria pour les spectacles.

Il est proposé d'harmoniser cette gratuité d'accès aux enfants pour les enfants de moins de 4 ans sur l'ensemble de la billettique des Equipements Culturels de la CAD, à compter du 1er septembre 2019.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les dispositions proposées ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET